PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE
(COUPES ET CHAMPIONNATS)

Réunion du : **29 novembre 2023**
A : **10H00**

Présidence : **BESNIER Gaëtan**

Présents : **VERIN Pierre, BROCHARD Philippe, GILLET Gérard**

Excusé : **BAYARRI Jean-Claude**

Assiste : **DEMAY Anne-Marie**

EVOCATION

VETERANS 1ère DIVISION
DU 22 OCTOBRE 2023 - ENTENTE FCV STE GEMME-MARSAUCEUX / LUCE
DU 5 NOVEMBRE 2023 - LUCE / LUISANT
DU 12 NOVEMBRE 2023 - DREUX A. PORTUGAIS / LUCE

Pour ces 3 matchs, dans l'équipe de Lucé figure M. MAGRAMANE Othmane (licence N°2547662315) qui comptabilise 0 point sur sa licence et donc suspendu sur les 3 matchs.
Après évocation conformément à l'article 187.1 des Règlements Généraux de la F.F.F., par mail en date du 23 novembre 2023, le District a demandé au club de lui fournir toutes explications utiles pour au plus tard le 28 novembre 2023 à 12h00.
Le club, par mail en date du 23 novembre 2023, a présenté ses excuses et précisé que son joueur ferait un examen de rattrapage de points et ne participerait plus à aucune rencontre jusque là.
La commission, eu égard de cette explication, donne les 3 matchs sus-nommés perdus à Lucé par pénalité, et -2 points pour les matchs des 5 et 11 novembre 2023, le match du 22 octobre 2023 étant homologué.

FORFAITS

DU 25 NOVEMBRE 2023
COUPE D'EURE-ET-LOIR U15
CLOYES-DROUE / ANGERVILLE-PUSSAY

Match non joué
La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end […] »,

Considérant le mail du club d'Angerville-Pussay en date du samedi 25 novembre 2023 à 10H51 indiquant le forfait pour le match de Coupe d'Eure-et-Loir U15 qui devait les opposer le même jour à 14h30 sur le stade de Droué.

Par ces motifs :

Considérant l'article 15-12 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts,

Décide de donner match perdu par forfait au club d'Angerville-Pussay. Le club de Cloyes-Droué est qualifié pour le prochain tour.

Inflige une amende de 220 € au club d'Angerville-Pussay.

DU 26 NOVEMBRE 2023
D4 - POULE B
NOGENT-LE-ROTROU / THIRON-GARDAIS

Match non joué
La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou

du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end […] »,

Considérant le mail du club de Thiron-Gardais en date du 23 novembre 2023 à 9h19 demandant de bien vouloir enregistrer le forfait général de leur équipe B évoluant en D4.

Par ces motifs :

Inflige une amende de 270 € au club de Thiron pour forfait général.

DU 25 NOVEMBRE 2023
U15 G - FUTSAL
HANCHES / BREZOLLES

Match non joué

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end […] »,

Considérant le mail du club de Brezolles en date du samedi 25 novembre 2023 à 9h04 déclarant que vu le changement d'horaire et donc l'indisponibilité de leur éducateur, il n'écartait pas le fait que l'équipe ne puisse pas se déplacer ce même jour.
Considérant que l'équipe ne s'est pas déplacée.

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par forfait au club de Brezolles (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice au club de Hanches (3 buts et 3 points).

Inflige une amende de 38 € au club de Brezolles.

REPORTS DE MATCHS

COUPE D'EURE-ET-LOIR U18

- RC Bu-Abondant / US Vallée du Loir	→	match replacé au samedi 13 janvier 2024
- Angerville-Pussay / Nogent-le-Rotrou	→	match replacé au samedi 13 janvier 2024

COUPE D'EURE-ET-LOIR U15

- AS Toury-Janville / FC Drouais	→	match replacé au samedi 16 décembre 2023
- Auneau / C'Chartres 1	→	match replacé au samedi 6 janvier 2024
- FC Rémois / Nogent-le-Rotrou	→	match replacé au samedi 6 janvier 2024
- Lucé Ouest / Mainvilliers	→	match replacé au samedi 6 janvier 2024

TOURNOIS

- **Nogent-le-Roi - Tournoi Futsal U11-U13-U15 les 6-7 janvier 2024**

La commission ayant pris connaissance du règlement transmis, autorise le tournoi Fustsal sous réserve de présenter au tour de Coupe Futsal U11-U13-U15-U18 organisé par le District ces mêmes jours au moins une équipe sur les 3 catégories, à partir du moment où le club a engagé une équipe pour la Coupe Futsal du District.
A défaut, le club de Nogent-le-Roi se verra infliger une amende de 20€ par catégorie.

- US Vallée du Loir - Tournoi en salle U7 à Vétérans les 6-7 janvier 2024

La commission ayant pris connaissance du règlement transmis, autorise le tournoi en salle sous réserve de présenter au tour de Coupe Futsal U11-U13-U15-U18 organisé par le District ces mêmes jours au moins une équipe sur les catégories concernées, à partir du moment où le club a engagé une équipe pour la Coupe Futsal du District.
A défaut, le club de l'US Vallée du Loir se verra infliger une amende de 20€ par catégorie.

- Brou - Tournoi Futsal U7-U9-U11-U13 les 6-7 janvier 2024

La commission ayant pris connaissance du règlement transmis, autorise le tournoi en salle sous réserve de présenter au tour de Coupe Futsal U11-U13-U15-U18 organisé par le District ces mêmes jours au moins une équipe sur les 2 catégories U11-U13, à partir du moment où le club a engagé une équipe pour la Coupe Futsal du District.
A défaut, le club de Brou se verra infliger une amende de 20€ par catégorie.

- Maintenon - Tournoi en salle U7-U9-U16F-SENIORS F les 6-7 janvier 2024

La commission ayant pris connaissance du règlement du tournoi, confirme son accord pour l'organisation de celui-ci.

- Luisant - Tournoi en salle U7-U9 le 24 février 2024

La commission ayant pris connaissance du règlement du tournoi, confirme son accord pour l'organisation de celui-ci.

- Clévilliers/Bailleau l'Evêque - Tournoi U7-U9-U11-U13-U17 les 18-19-20 mai 2024

La commission ayant pris connaissance du règlement du tournoi, confirme son accord pour l'organisation de celui-ci.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du Bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de séance
BESNIER Gaëtan

Le secrétaire de séance
DEMAY Anne-Marie